

# Le Programme Égalité des Chances

Venir d'un lycée situé en « zone sensible » ne devrait pas empêcher les jeunes méritants d'accéder aux filières d'excellence. Partant de ce principe et grâce au soutien de sa Fondation, Dauphine - PSL a mis en place en 2009 un dispositif permettant un recrutement plus juste, plus représentatif de la société et favorisant la réussite de tous.

Le Programme Égalité des Chances fonctionne sur la base de partenariats avec 35 lycées situés dans des zones d'éducation prioritaire en :

- Île-de-France
- Normandie
- Hauts-de-France
- Grand-Est

## SENSIBILISATION À L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dans un premier temps, le Programme stimule l'ambition des jeunes et cherche à lutter contre l'autocensure en les informant sur la réalité de l'enseignement supérieur :

- Interventions dans les lycées pour présenter le monde « post-bac », dont les formations proposées à Dauphine - PSL ;
- Journées « découverte » sur le campus de Dauphine - PSL : visite des locaux, participation à des cours de première ou deuxième année, échanges avec des étudiants ;
- Invitation à plusieurs événements organisés par et/ou à Dauphine - PSL comme le Samedi du lycéen et les Entretiens de l'excellence.

## RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU LYCÉE

Dès la classe de Première, le Programme Égalité des Chances donne l'opportunité aux lycéens désireux d'intégrer Dauphine - PSL (ou toute autre formation ambitieuse) après le baccalauréat de renforcer leurs atouts :

- Deux à quatre heures de cours hebdomadaires supplémentaires en Première et Terminale pour approfondir les connaissances en mathématiques, économie, culture générale et anglais ;
- Visites de musées, sorties au théâtre et conférences pour développer la culture générale.



## ACCOMPAGNEMENT À L'UNIVERSITÉ

Les jeunes admis à Dauphine - PSL dans le cadre du Programme Égalité des Chances sont ensuite accompagnés tout au long de leur parcours universitaire afin de faciliter leur réussite :

- Parrainage du nouvel élève par un étudiant plus âgé, un enseignant et un alumni ;
- Suivi individualisé de l'intégration et des résultats de l'élève par les responsables du Programme ;
- Cours de soutien offerts en mathématiques, microéconomie, statistiques et anglais ;
- Logements à loyers modérés proposés à proximité du campus ;
- Activités de découverte du monde du travail : visites de bureaux, échanges avec des professionnels et conseils d'orientation.

## LE SAVIEZ-VOUS ?

L'admission à Dauphine - PSL des lycéens accompagnés par le Programme Égalité des Chances se base sur les mêmes critères scolaires que pour tous les autres lycéens. Il n'y a ni quotas, ni discrimination positive.

## NOTRE ACTION EN CHIFFRES EN 2018

**198 700 €**  
de budget

**1 000**  
lycéens sensibilisés  
à l'enseignement  
supérieur

**150**  
parrains bénévoles

**700**  
lycéens bénéficiaires de  
cours de renforcement

**35**  
lycées  
partenaires

**476**  
étudiants admis  
à Dauphine - PSL depuis 2009



« L'impact du Programme Égalité des Chances est immense. C'est un accompagnement personnalisé et complet, du lycée à la vie professionnelle, qui nous donne toutes les clés pour réussir. Nous apprenons à détruire les barrières que nous nous étions parfois mises nous-mêmes et nous ouvrons les yeux sur tout ce que nous sommes capables d'accomplir. »

**Sana Ishtiaq**  
Master 1  
Contrôle, comptabilité, audit

### CONTACT

**Anne Poirson**  
Responsable du développement  
✉ [anne.poirson@fondation-dauphine.fr](mailto:anne.poirson@fondation-dauphine.fr)  
01 44 05 41 81

## VOTRE IMPACT

**Donner à la Fondation Dauphine pour le Programme Égalité des Chances, c'est contribuer concrètement à la réussite de centaines de jeunes méritants.**

Un don de 500 € vous revient à 170 €\* et finance 5 journées « découverte » à Dauphine - PSL pour les lycéens.

Un don de 7 000 € vous revient à 2 380 €\* et finance un an de cours de renforcement pour les élèves de l'un de nos lycées partenaires.

**\*66%**  
de votre don est déductible de  
l'impôt sur le Revenu dans la  
limite de 20% du revenu imposable.

**75%**  
de votre don est déductible de  
l'impôt sur la Fortune Immobilière  
dans la limite de 50 000 €.

Pour faire un don par carte bancaire, virement ou chèque :  
🌐 [www.fondation-dauphine.fr/don](http://www.fondation-dauphine.fr/don)

## INVENTER L'AVENIR ENSEMBLE

**En cohérence avec sa volonté de renforcer sa responsabilité sociale, Dauphine - PSL souhaite accélérer le développement du Programme Égalité des Chances d'ici 2024.**

Avec la Fondation et le soutien des donateurs, l'université a l'ambition de :

- Passer de 35 à 50 lycées partenaires d'ici 2024 en s'implantant dans chaque région de France ;
- Sensibiliser 1 500 lycéens à l'enseignement supérieur chaque année d'ici 2024 (contre 1 000 en 2018) ;
- Développer l'offre pédagogique en proposant aux jeunes soit le parcours classique de la licence en 3 ans, soit un cheminement sur 4 ans avec des tutorats individualisés pour assurer une acquisition progressive et durable des connaissances ;
- Renforcer l'accompagnement extrascolaire pour optimiser les chances de réussir : ateliers d'écriture et de culture générale, cours d'été sur le campus de Londres, etc.
- Quadrupler le nombre de logements à loyers modérés proposés aux étudiants pour loger 20 jeunes par an en 2024 (contre 5 en 2018).

Pour tout cela, Dauphine - PSL et sa Fondation doivent pouvoir accorder un budget annuel de 500 000 € au Programme d'ici 2024.